

République Française
Département Indre-et-Loire
la Celle-saint-Avant

Procès-Verbal

Séance du 3 Septembre 2025

L' an 2025 et le 3 Septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de conseil sous la présidence de PEROT Yannick Maire.

Présents : M. PEROT Yannick, Maire, M. JOLY Michel, Mme POISSON Emmanuelle, Mme FAGES Isabelle, M. PAGÉ Jean-Pierre, Mme FERNANDES DIAS Sophie, Mme AUDIGUET Cécile, M. BOUTIN Samuel, M. MERCIER Dany.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CARPY Joëlle à Mme FAGES Isabelle.

Excusé(s) : M. BARRAULT Pierre.

Absent(s) : M. DUFOUR Dominique, Mme PERNEL Sarah.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 29/08/2025

Date d'affichage : 29/08/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Mairie de la Celle-Saint-Avant
le : 08/09/2025

et publication ou notification
du :

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

A été nommé(e) secrétaire : M. MERCIER Dany

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

1. *Demande d'avis relative à une procédure d'éviction dans le cadre d'un bail rural de fermage pour les parcelles cadastrées D 669 et D 1083. - 2025_09_01*
2. *Avis sur l'enquête publique concernant la demande de régularisation d'autorisation environnementale présentée par la société Heidelberg Materials France Granulats en vue d'exploiter une carrière - 2025_09_02*
3. *Redevance d'occupation du domaine public GRDF 2025 (RODP) - 2025_09_03*
4. *Participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants de La Celle-Saint-Avant scolarisés dans les classes ULIS au sein d'autres communes. - 2025_09_04*
5. *Changement des horaires de la bibliothèque municipale - 2025_09_05*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de retirer le point n° 6 « Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables ». En effet, M. le Maire a reçu un courrier de la commission de surendettement des particuliers de l'Indre-et-Loire concernant la personne. Des explications complémentaires seront données en information en fin de séance.

Approbation du procès-verbal : Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 25 juin 2025. Aucun élu n'ayant de modification à apporter, le procès-verbal de la séance 25 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

2025_09_01 – Demande d'avis relative à une procédure d'éviction dans le cadre d'un bail rural de fermage pour les parcelles cadastrées D 669 et D 1083.

Monsieur le Maire rappelle au conseil la proposition d'achat formulée concernant les parcelles cadastrées D n°669 et D n° 1083 sises "La Croix Guérin" actuellement louées dans le cadre d'un bail de fermage.

Monsieur le Maire souhaite engager une procédure de résiliation du bail en cours. Le locataire actuel, informé de cette intention a indiqué qu'il souhaiterait bénéficier d'une procédure d'éviction.

Après en avoir délibéré, les élus présents ne s'opposent pas à cette demande et donnent leur accord pour que le Maire négocie avec le locataire dans le cadre de cette procédure, et prenne les mesures appropriées en vue de la suite à la proposition d'achat.

2025_09_02 – Avis sur l'enquête publique concernant la demande de régularisation d'autorisation environnementale présentée par la société Heidelberg Materials France Granulats en vue d'exploiter une carrière.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique se déroulera du 17 septembre au 17 octobre 2025 dans le cadre de la régularisation de l'autorisation environnementale présentée par la société Heidelberg Materials France Granulats, en vue d'exploiter une carrière située sur la commune de La Celle-Saint-Avant.

Vu l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 22 août 2025,

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire mettant à jour les aménagements pérennes et transitoires permettant des économies de prélèvements d'eau et la limitation des rejets dans le milieu ainsi que des mesures de gestion de crise pour la société Heidelberg Matériaux France Granulats sur le site de la carrière qu'elle exploite au lieu-dit « Le Carroi Potet » à La Celle-Saint-Avant du 29 août 2025 ,

Vu l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN),

Vu le dossier d'enquête publique,

Considérant que les documents soumis à l'enquête publique ne font pas apparaître d'élément de nature à justifier une opposition au projet,

Considérant que ce projet présente un intérêt économique local,

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande de la régularisation d'autorisation environnementale présentée par la société Heidelberg Materials France Granulats en vue d'exploiter une carrière sur la commune de La Celle-Saint-Avant.

Avant le vote, Monsieur JOLY Michel, présent en séance, Madame CARPY Joëlle, absente mais ayant donné pouvoir, ayant déclaré un lien d'intérêt avec la société concernée, ne prennent pas part au vote. La procuration de Madame CARPY Joëlle n'a pas été utilisée pour ce point.

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à main levée d'émettre un avis favorable à l'unanimité des membres présents et votants à la régularisation de l'autorisation environnementale présentée par la société Heidelberg Materials France Granulats.

2025_09_03 – Redevance d'occupation du domaine public GRDF 2025 (RODP)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz pour la collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) d'un montant de 456 euros ;

Vu l'article R2333-114 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 ;

Considérant que cette occupation donne lieu au paiement d'une redevance conformément à la réglementation en vigueur ;

Calcul de la redevance : $(0.035 \times L + 100 \times CR) \times 0.035 \times 6316 + 100 \times 1.42 = 456$ euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'approuver le versement d'une redevance d'un montant de 456 euros au titre de l'occupation du domaine public pour l'année 2025.
- de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025_09_04 – Participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants de La Celle-Saint-Avant scolarisés dans les classes ULIS au sein d'autres communes.

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L 212-8,

La commune de La Celle-Saint-Avant est sollicitée pour participer aux frais de fonctionnement des classes ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) au sein d'autres communes, dans lesquelles des enfants de La Celle-Saint-Avant sont inscrits. Les classes ULIS accueillent des élèves nécessitant un accompagnement éducatif spécifique.

La commune de Ligueil a accueilli un enfant de La Celle-Saint-Avant en classe ULIS, et sollicite la participation aux frais, soit 415.25 pour l'année 2024-2025.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement de la classe ULIS située à Ligueil.

Le conseil municipal, après délibéré, décide :

- d'approuver la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement de la classe ULIS située à Ligueil, pour un montant de 415.25 euros pour l'année 2024-2025.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

2025_09_05 – Changement des horaires de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande formulée par le Département visant à étendre les horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale d'une heure supplémentaire par semaine ;

Vu la demande formulée par le Département ;

Considérant l'intérêt de cette demande pour favoriser l'accès à la lecture, améliorer la fréquentation ;

Les bénévoles de la bibliothèque proposent les horaires suivants à compter du 03 septembre 2025, comme suit :

Mercredi 14h00-17h00

Vendredi 15h30-18h00

Samedi 9h30-12h00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'approuver l'ajout d'une heure d'ouverture hebdomadaire à la bibliothèque municipale, à compter du 03 septembre 2025, conformément à la demande du Département.

Les nouveaux horaires seront les suivants :

Mercredi 14h00-17h00
Vendredi 15h30-18h00
Samedi 9h30-12h00

Décisions : communications des décisions par M. le Maire dans le cadre de l'exercice de ses délégations.

M. le Maire, en vertu de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, donne connaissance des décisions qu'il a prises conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n°2025-062 en date du 11 juillet 2025

- Emplacement au cimetière communal cavurne n° C19 pour une durée de 30 ans pour un montant de 300 euros.

Décision n°2025-063 en date du 04 juillet 2025 -Renonce droit de préemption

- Parcelles cadastrées ZN 196 (superficie 1329 m²), ZN 197 (superficie 465 m²) et ZN 198 (superficie 91m²) sises 10 route de Maillé appartenant à Mme PAGÉ Odile.

Décision n°2025-064 en date du 11 juillet 2025 Signature de devis

- Société KLF achat de draps et taies d'oreillers jetables pour la Halte Jacquaire pour un montant de 240 euros HT.

Décision n°2025-065 en date du 11 juillet 2025 Signature de devis

- Société Chausson matériaux achat d'un kit d'outils électroportatifs et d'un pulvérisateur de peinture pour un montant de 4 240.53 euros HT.

Décision n°2025-066 en date du 22 juillet 2025 Signature de devis

- Société PIRENAIC Photos aériennes pour un montant de 790 euros.

Décision n°2025-067 en date du 05 août 2025 Signature de devis

- PROUST Grégory réparation sur les toitures de la poissonnerie et de la Halte Jacquaire pour un montant de 1 302 euros HT.

Décision n°2025-068 en date du 07 août 2025 Renonce droit de préemption

- Parcelles cadastrées ZN 214 (superficie de 783 m²) sise 26 route de Maillé appartenant à M. SOURY David et Mme PERNEL Sarah.

Décision n°2025-069 en date du 14 août 2025 Signature de devis

- Société INEO rénovation sur les feux du carrefour de la RD 910 pour un montant de 13 669.15 € HT.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire :

- donne lecture de la carte de remerciements de la famille Carpy suite au décès de M. Roger Carpy.
- donne lecture d'un courrier reçu de la commission de surendettement concernant un locataire d'un logement communal. La collectivité devra suivre les recommandations qui en découleront, notamment en matière de recouvrement des loyers.
- rappelle au conseil municipal la délibération n° 2025_03_09 « Demande de subventions au titre des amendes de police » prise concernant le dépôt de dossier de demande de subvention au titre des amendes de police. Il informe l'assemblée que ce dossier a reçu une réponse favorable et que la commune bénéficiera d'aide financière à hauteur de 55.15% pour la réalisation des travaux prévus.
- rappelle au conseil municipal la délibération n° 2025_04_02 « Acquisition de la parcelle » en date du 02 avril 2025 par laquelle le conseil avait approuvé l'acquisition de la parcelle cadastré ZN 96 située à La Hardrais. Il informe l'assemblée que l'acte notarié a été signé le 19 août 2025.
- rappelle la délibération n° 2025_05_04 « Dénonciation de la convention conclue entre l'Etat relative à la réhabilitation d'un logement dans l'immeuble d'habitation 13 rue du 11 novembre 1918 ». Les services de l'Etat ont répondu que le logement pouvait être proposé à la vente.

- le recensement de la population aura lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026. M le Maire précise qu'à ce titre, la commune devra procéder au recrutement de deux agents recenseurs.
- Le contrat saisonnier au service technique (espaces verts, voirie, entretien des bâtiments communaux...) est prolongé jusqu'au 31 octobre 2025.
- Dossier n° 01/2025 : il serait opportun d'envisager l'embauche d'un agent technique (service voirie, espaces verts, entretien bâtiments communaux ...), dans le cadre d'un poste d'agent intercommunal pour une durée hebdomadaire 20 heures afin de répondre efficacement à la charge de travail actuelle. Ce dossier sera étudié lors d'une prochaine réunion de conseil.
- Résultat de l'indicateur de pilotage comptable : l'indicateur de pilotage comptable (IPC) est un indicateur produit par la Direction générale des Finances Publiques. Cet outil teste la validité des schémas d'écritures, des régularisations de recettes et dépenses, du sens des soldes des comptes. La collectivité de La Celle-Saint-Avant enregistre à la clôture de l'exercice 2024 un score de 100%.
- A compter du 04 septembre 2025, la mairie sera fermée les jeudis toute la journée et l'agence postale communale tous les jeudis après-midi.
- Le repas des aînés aura lieu le 11 novembre 2025. Mme Emmanuelle POISSON précise que l'orchestre retenu est « FESTI DUO » de Rilly sur Vienne.
- Des séances collectives de biokinésie seront prochainement proposées aux administrés. Deux séances découvertes sont prévues les mercredis 10 septembre et 17 septembre dans la salle associative multimédias, afin de permettre à chacun de découvrir cette pratique.
- Date des élections municipales 2026 : 15 mars 2026 (1^{er} tour) et 22 mars 2026 (2^{ème} tour).

Monsieur Michel JOLY, 1^{er} adjoint informe le conseil des données de fréquentation de l'aire de camping-cars pour la période juillet et août 2025 (123 transactions en juillet et 132 transactions en août).

Madame Emmanuelle POISSON, 2^{ème} adjointe informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. 88 enfants sont actuellement inscrits. 82 sont inscrits à la cantine scolaire et 47 à la garderie périscolaire. L'équipe pédagogique est inchangée.

Elle informe les élus du retour très positif concernant les trois vendredis cellois. Elle souligne la satisfaction générale du public.

Agenda :

- le forum des associations aura lieu sur le site de Longueville au plan d'eau le samedi 06 septembre 2025 de 14h à 18h.
- la réunion des présidents des associations est prévue le 03 octobre 2025 afin de préparer le calendrier des manifestations 2026.

Isabelle FAGES, conseillère municipale, déléguée communautaire à la commission des déchets informe les élus avoir été relancée par la Communauté de communes concernant les composteurs partagés. Une proposition d'organisation d'un « apéro compost » a été formulée, afin de présenter toutes les solutions existantes aux administrés pour composter et les gens choisiront celles qui leur conviennent le mieux. La majorité des élus pensent que la population est globalement équipée en composteur mais ils ne sont pas opposés à une réunion publique. Monsieur le Maire demande à Mme Isabelle Fages de prendre contact avec la Communauté de communes Loches Sud Touraine afin de planifier cette réunion et de définir les modalités d'organisation de l'évènement.

Jean-Pierre PAGÉ, conseiller municipal informe les élus que le réservoir de la pression à vessie vertical (vase d'expansion) au terrain de foot a été changé par le club.

Samuel BOUTIN, conseiller municipal signale que le panneau lumineux d'affichage situé près de la boulangerie ne fonctionne plus. Les élus s'interrogent sur l'utilisation de ce dispositif.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal le mercredi 08 octobre 2025 à 19h30.

Rien de restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h45

En mairie, le 08/09/2025

Le Maire
M. PEROT Yannick



Secrétaire de séance
M. MERCIER Dany

